

*M. Probe:* Les choses n'ont pas marché comme il nous l'avait assuré. Le conseil d'appliquer ce programme.

D. Est-ce le cas?—R. Oui.

M. PROBE: Les agents immobiliers ne sont pas tous des parasites. Je crois qu'un ancien combattant agissant pour son propre compte peut conclure un tout aussi bon marché avec un courtier en immeubles que n'en peut conclure l'autorité compétente avec des propriétaires particuliers ou avec d'autres agents d'immeubles de la région de Windsor ou d'ailleurs si l'on en juge par nos constatations en ce domaine. J'estime que c'est une bonne transaction, une transaction loyale, si le prix est convenable, il n'y a pas de raison pour que nous n'achetions pas par l'entremise d'un courtier.

M. ROSS (*Souris*): Il y a toutes les raisons au monde à en juger par les constatations faites relativement à la Commission d'établissement des soldats sur les terres.

M. PROBE: Et à des propriétaires particuliers. Je m'arrête là, mais c'est le nœud de la question. Empêchez ces matériaux de sortir de notre pays et nous pourrions établir nos anciens combattants.

M. QUELCH: Je serai très bref, mais il me semble que l'on a appuyé sur un aspect de la question, le danger de centralisation, le groupement d'un trop grand nombre de petites propriétés aux environs de villes populeuses. Je voudrais traiter de l'autre aspect. L'idée primitive du projet était d'établir sur de petites propriétés des hommes qui pourraient obtenir des emplois. Ils auraient un emploi dans l'industrie et ils suppléeraient à leur salaire par l'exploitation de petites propriétés. La réussite de la petite propriété dépendra donc de l'établissement de cet individu à un endroit où il pourra se procurer un emploi. Qu'arrive-t-il réellement aujourd'hui? Dans l'Alberta, sur la ligne principale du Pacifique-Canadien, entre Edmonton et Calgary, il y a une très jolie petite ville,— je n'en mentionnerai pas le nom —, où la Commission a construit un certain nombre d'habitations. La localité est jolie, mais le conseil de ville se rend compte que le nombre d'emplois y est limité. Conséquemment, le conseil municipal a demandé à la Commission d'établissement des soldats sur les terres si elle lui donnerait l'assurance qu'il ne sera pas tenu de fournir des secours à ces hommes s'ils ne peuvent trouver d'emploi. Voilà un autre aspect de la question. Aussi devons-nous être très prudents et éviter d'établir ces hommes à proximité de petites villes qui ne peuvent fournir d'emplois. C'est pourquoi je pense que ce projet pourrait être associé à l'établissement de petites entreprises. Je voudrais que l'on fasse marcher ce régime de pair avec un projet en vertu duquel on aiderait les anciens combattants à établir de petites entreprises, que ce soit un garage, un camp de touristes ou quelque entreprise de cette nature. Il n'existe pas de disposition à ce sujet. Ces entreprises procureraient de l'emploi en dehors des cadres actuels de la Loi.

M. CRUICKSHANK: Je voudrais poser une question à M. Murchison.

Le PRÉSIDENT: M. Moore a la parole.

M. MOORE: Je serai bref. J'ignore s'il est régulier de traiter de cas particuliers à ce stade des délibérations. J'ai reçu une lettre d'un homme qui a servi cinq ans et demi dans l'armée outre-mer. Il voulait s'adonner à l'agriculture. Il s'est établi dans le district de Yorkton, mais il s'était marié auparavant en Angleterre à une jeune anglaise. Quand il est revenu au pays et a cherché à se rétablir sur une ferme, la Commission lui a dit qu'elle considérait que l'agriculture ne l'enthousiasmait pas suffisamment. Aussi sa demande a-t-elle été rejetée. Puis, il a demandé à la Commission d'établissement sur les terres si elle lui permettrait d'acquérir une petite propriété de six acres pour l'installation d'un poste d'essence. Elle lui a répondu qu'une telle entreprise n'offrait pas la garantie d'un revenu annuel. Dans le cas du rétablissement sur une petite propriété, la Commission entend-elle que l'ancien combattant doit avoir quelque motif de croire qu'il sera assuré d'un revenu annuel en plus de ce que lui rapportera la petite propriété?